

# DROIT DE SAVOIR

**Vos Délégué-es du  
Personnel**



**vous informent**

## **Réunion DP Occitanie EST du Jeudi 10 Août 2017**

- **Vous êtes Agent de Droit Public et suite à la mise en œuvre de l'Accord GPEC, vous êtes en attente de la prime de 700 euros (fin de la double compétence) ?**

Vous percevrez la prime dans le mois suivant la parution du décret.

- **Vous percevez une pension d'invalidité de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie et vous souhaitez bénéficier du complément Mutex ?**

Sachez que vous devez faire votre demande dans les 2 ans qui suivent l'obtention de votre pension d'invalidité.

- **Vous êtes sous CCN et vous souhaitez bénéficier d'une avance sur l'allocation vacances et/ou du 13<sup>ème</sup> mois ?**

Sachez que vous pouvez faire deux demandes par an (une par semestre). Le Service RH considère que ces demandes doivent rester exceptionnelles.



**Vous avez d'autres questions ? Contactez-nous.  
Nous sommes là pour vous représenter.**

**[syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr)**

**Accès direct aux Questions-Réponses DP PE Occitanie EST sur intranet, cliquez sur le lien ci-dessous**

**<http://accueil.pole-emploi.intra:8501/portail/region/r-occitanie/generic.jspz?type=inarticle&id=3987627>**